



Banque africaine de développement



Nations Unies



Commission de
l'Union africaine



République fédérale
démocratique d'Éthiopie

Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Projet de note conceptuelle

*« Vers une amélioration des systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une
administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le
développement national et le suivi des OMD en Afrique »*

13 et 14 août 2010

Centre de conférences des Nations Unies, Addis-Abeba (Éthiopie)

janvier 2010

Table des matières

1.	Contexte	1
2.	Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier régional tenu en Tanzanie.....	4
3.	Justification	5
4.	Objectifs de la Conférence	6
5.	Résultats attendus.....	6
6.	Thème de la Conférence.....	7
7.	Stratégie d'organisation de la Conférence.....	7
8.	Activités	8
9.	Organisateurs de la Conférence.....	9
10.	Participants	10
11.	Lieu et date	10
12.	Ordre du jour provisoire.....	10
	Annexe - Ordre du jour provisoire de la Conférence des ministres	xi
	Annexe - Ordre du jour provisoire de la Réunion préparatoire du groupe d'experts.....	xiii

1. Contexte

Les efforts de développement en Afrique font face à des défis continuels, non seulement du fait de catastrophes bien connues, d'origine naturelle ou humaine, telles la sécheresse, les conflits et les troubles civils, mais également en raison de l'échec des tentatives de mise en place de systèmes modernes d'administration publique, échec qui aggrave les insuffisances et l'inefficacité des services publics et contribue à leur manque de sens des responsabilités et de réactivité vis-à-vis des populations qu'ils servent. Dans la majorité des pays africains, les organes de l'administration publique ont été installés loin de leurs bénéficiaires, dans les capitales ou les grands centres urbains. Ce déséquilibre infrastructurel de l'administration publique a entraîné la marginalisation de l'essentiel de la population, qui réside dans des zones rurales ou semi-urbaines, en ce qui concerne le recours à des services publics en tant que citoyens du pays.

Les initiatives et les tendances actuelles de développement dans la majorité des pays africains, pilotées par le biais de programmes et de processus de décentralisation et de démocratisation, ouvrent la voie à une inversion de la situation, le service public allant vers la population plutôt que cette dernière allant chercher les services concentrés dans les villes et dans les grands centres urbains. C'est ainsi que, dans son *Local Government Act* de 2004, le Gouvernement sierra-léonais a délégué les fonctions exécutées par le Gouvernement central aux conseils municipaux, en vertu des principes de la décentralisation et de la délégation de pouvoir aux autorités locales. Des réformes similaires de l'administration publique sont en cours dans quasiment tous les États membres africains. Néanmoins, ces orientations sont entravées par l'état des infrastructures et de l'administration de la fonction publique, depuis longtemps défectueuses, désorganisées et enfermées dans le carcan d'un fonctionnement traditionnel. L'une des origines les plus tenaces du problème est associée à la médiocrité et au défaut de systématisation de la gestion du capital humain, à savoir la population de ces pays.

La plupart des gouvernements africains connaissent mal les hommes et femmes dont ils sont responsables. *En Afrique, la plupart des individus naissent et meurent sans laisser de trace dans un registre légal et sans faire l'objet de statistiques officielles, ce qui rend d'autant plus difficile la gestion et le suivi du capital humain par le secteur public.* Le Groupe de travail sur le suivi des événements de l'état civil a qualifié cette situation de « *scandale de l'invisibilité* », car l'absence de données et d'informations fiables sur les naissances, les décès et les causes de décès est la raison *qui rend la majorité des pauvres de la planète invisibles, impossibles à compter et, par conséquent, non comptabilisés.* Dans certains pays d'Afrique, l'enregistrement systématique des faits d'état civil (c'est-à-dire des naissances, des décès, des mariages et des divorces) remonte aux XVII^e et XVIII^e siècles (1667 à Maurice, 1839 en Égypte, 1842 en Afrique du Sud, 1888 au Ghana et 1904 en Ouganda, pour ne citer que quelques exemples). Les pays ont mené ces activités d'enregistrement jusqu'au lendemain des indépendances mais, à l'exception de deux ou trois d'entre eux, aucun n'a entretenu son système conformément aux normes internationales requises pour qu'il puisse appuyer les activités de mise en place et de soutien du développement multisectoriel national.

L'aptitude des pays à gérer leur capital humain dépend de la capacité de l'administration publique de maintenir et d'utiliser les enregistrements des faits d'état civil (essentiellement les naissances, décès, mariages et divorces) de manière systématique, continue et permanente. Depuis peu, les administrations gouvernementales africaines optent de plus en plus pour une démarche et des techniques viables pour améliorer leurs systèmes

d'état civil, afin d'obtenir des données et des informations plus précises et fiables destinées à divers services publics, à l'administration, à la justice, notamment aux fins de la délivrance de cartes nationales d'identité, de passeports et de documents d'immigration, et également de la mise à jour de bases de données publiques (par exemple, commerciales et électorales), fondées sur des solutions relevant des technologies de l'information. En outre, le processus de décentralisation a créé de nouveaux besoins de données et d'informations pour l'élaboration des plans des autorités locales, en vue de la mise en œuvre de services sociaux essentiels (notamment sanitaires et éducatifs), ainsi que du suivi et de l'élaboration de rapports sur les progrès accomplis dans les unités administratives de petite taille.

L'enregistrement des faits d'état civil est la source conventionnelle de données pour l'élaboration des statistiques de l'état civil. Toutefois, les bureaux de statistique nationaux en Afrique ont du mal à assumer leurs tâches liées à la dynamique démographique (calcul des taux de fécondité et de mortalité), en raison de l'insuffisance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, qui les laisse à la merci d'activités statistiques ponctuelles telles les recensements et les enquêtes par sondage. Par ailleurs, l'absence de systèmes globaux et détaillés d'enregistrement des faits d'état civil rend impossible l'élaboration et la classification de statistiques sur les causes de décès (notamment les taux de mortalité maternelle), ainsi que la détermination de tendances pour le secteur sanitaire, ce qui provoque d'importantes lacunes dans les systèmes statistiques nationaux (SSN) de la plupart des pays du continent. Bien que l'importance des statistiques soit de plus en plus reconnue, ces dernières années ont vu une remise en question et une perte de crédibilité des méthodes d'estimation et de projection des recensements démographiques, en raison de l'absence de dynamique dans l'actualisation des statistiques de base, nécessaire à la mise à jour, à la vérification et à la validation des résultats.

L'absence de systèmes globaux et détaillés d'enregistrement des faits d'état civil a de multiples implications pour les activités de développement socioéconomique d'un pays. Les secteurs et les services majeurs affectés par la nature incomplète ou inadéquate des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont, entre autres:

i) Les services d'administration publique

- Établissement de l'identité des individus (nom, date et lieu de naissance, etc.);
- Détermination et suivi de la citoyenneté;
- Mise en œuvre de systèmes d'identification nationaux;
- Amélioration de la délivrance et de l'administration des passeports;
- Contrôle et gestion des dossiers d'immigration;
- Planification, vérification et gestion des fonctions électorales (établissement des fichiers électoraux, enregistrement des électeurs, vérification et mise à jour des bases de données).

ii) Protection des enfants et des femmes contre les abus et l'exploitation

- Établissement de l'identité des enfants (droit à un nom, à une nationalité, à une filiation, etc.);
- Administration et gestion documentaire rigoureuses des cas d'adoption, de reconnaissance, de légitimation, etc.;
- Recensement et gestion des mineurs abandonnés et des orphelins (notamment les enfants dont les parents sont décédés des suites du VIH/sida);

- Protection des enfants contre les pratiques traditionnelles néfastes (mariages précoces, délaissement des enfants souffrant d'anomalies congénitales, etc.);
- Détermination des droits à divers avantages sociaux (prime à la naissance, garde d'enfant, allocations familiales, allocation d'invalidité, etc.);
- Protection des enfants (contre le travail, le trafic et la prostitution des enfants, la conscription d'enfants soldats, etc.);
- Protection des droits des épouses;
- Protection des droits des enfants et des femmes lors de la dissolution du mariage.

iii) Administration de procédures civiles et de procédures criminelles connexes dans les tribunaux

- Présidence des actions en recherche de paternité et de maternité;
- Gestion des actions en justice concernant des mineurs;
- Gestion des actions impliquant des délinquants juvéniles (notamment pour des délits passibles de la peine capitale);
- Déclaration de disparitions de personnes et clôture de tels dossiers;
- Gestion des actions en justice en matière d'affaires matrimoniales;
- Gestion des actions de divorce;
- Déclaration de décès, notamment lors de procès criminels;
- Recherche d'identité et changement de nom.

iv) Prestation de services sanitaires et éducatifs

- Soins postnatals mère-enfant, notamment la nutrition et le suivi des nouveau-nés accusant un déficit pondéral;
- Autres programmes de santé publique, notamment en ce qui concerne les vaccinations et le suivi des vaccinations, les enfants souffrant d'anomalies congénitales, les enfants porteurs de handicaps moteur, les enfants prématurés n'ayant pas bénéficié de l'assistance de médecins, les complications lors des accouchements, les services de planification familiale, etc.;
- Contrôle et suivi des maladies infectieuses, notamment prise de mesures pour recenser les cas d'épidémies et organiser des dispositifs généralisés de protection et d'intervention;
- Suivi des inscriptions en milieu scolaire et évaluation de la réalisation de l'éducation primaire universelle.

v) Fourniture de statistiques sanitaires et démographiques actuelles et dynamiques

- Fourniture d'estimations et de projections de population à jour (provenant de toutes unités administratives, en commençant par les plus petites), afin de planifier, de suivre et d'évaluer diverses interventions en matière de développement, notamment en matière de soins de santé primaires, d'éducation, de planification familiale, de nutrition, de logements publics, etc.;
- Mise au point et utilisation d'indicateurs démographiques et sanitaires (mortalité infantile et juvénile, mortalité maternelle, causes spécifiques des

taux de mortalité, indices de fécondité, espérance de vie) pour toutes les unités administratives;

- Vérification et validation des résultats des recensements de la population et de l'habitat;
- Amélioration de la qualité des données des recensements et des enquêtes par sondage;
- Création et tenue à jour de bases de données et de registres démographiques nationaux;
- Mise au point et tenue à jour d'une classification des causes de décès, conformément à la recommandation internationale (l'actuelle CIM-10).

vi) Évaluation et suivi des OMD

Mise au point de sources de données conventionnelles afin de générer des flux de statistiques pour la plupart des indicateurs des OMD (notamment les mesures associées aux indicateurs de progrès sur l'éducation primaire pour tous, la réduction de la mortalité infantile, les améliorations de la santé maternelle, et la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies).

vii) Fourniture de données épidémiologiques et d'autres résultats de recherches

Disponibilité et utilisation des archives des faits d'état civil aux fins d'enquêtes scientifiques et d'études longitudinales prospectives et rétrospectives dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la généalogie, etc.

2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier régional tenu en Tanzanie

Organisé en juin 2009 à Dar es-Salaam (Tanzanie), l'Atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil a été la toute première occasion d'aborder les problèmes et les défis des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans un contexte régional et dans une perspective globale et tournée vers l'avenir. Accueilli par la République-Unie de Tanzanie, l'Atelier a été organisé conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Division de la statistique de l'ONU et InWent. Les participants ont chargé la CEA et la BAD de mener l'initiative régionale, et d'en être les dépositaires, en collaboration avec des partenaires de développement clefs, afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi efficaces des recommandations de l'atelier. C'est ainsi que, conformément au programme de travail des activités découlant de l'atelier, la CEA et la BAD ont été en mesure d'accomplir des tâches fondamentales de plaidoyer et de rassemblement de documents, qui ont été bénéfiques pour tous les États membres. Les activités réalisées et celles en cours incluent:

a) La mobilisation des États membres en vue de la célébration de la Journée africaine de la statistique en 2009, sur le thème du renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique:

- La CEA a préparé divers documents de plaidoyer, notamment des affiches, communiqués et une fiche technique détaillée, destinés à être utilisés par les États membres durant les événements marquant la célébration;
- Les documents de plaidoyer ont été distribués à tous les États membres, longtemps avant ladite Journée;

b) La publication des documents et du compte rendu de l'atelier, largement disséminés au sein des États membres et parmi les partenaires de développement;

c) Le diagnostic de la situation et des pratiques actuelles en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région;

d) La préparation de l'organisation de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Ces activités préparatoires sont menées conjointement par la CEA, la BAD, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Division de statistique de l'ONU et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie;

e) La préparation par la CEA d'un document de programmation régionale à moyen terme en matière d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil:

- Des visites d'évaluation sur le terrain ont déjà été faites dans cinq pays;
- L'élaboration définitive et l'approbation du document de programmation se feront dans les mois qui viennent;

f) La CEA prépare également deux manuels opérationnels régionaux sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, destinés à renforcer l'assise des savoirs en la matière. Ces manuels seront mis au point de manière définitive dans les mois qui viennent.

Considérant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil comme l'une des activités fondamentales de leurs organisations respectives, les partenaires - CEA, BAD, CUA et Division de statistique de l'ONU - continueront d'intensifier leurs efforts et leur engagement en faveur de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier régional de Dar es-Salaam et de la prochaine Conférence ministérielle.

3. Justification

L'enregistrement des faits d'état civil est la source classique de données utilisée pour la production de statistiques d'état civil continues et complètes, ce qui permet de disposer de données statistiques fondamentales sur la santé et la population, et sur bon nombre des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est, en outre, la source de diverses données juridiques et administratives essentielles pour la sauvegarde des droits de l'homme fondamentaux, notamment les droits de l'enfant et de la femme, de même qu'il fournit des informations cruciales pour la mise en œuvre des processus de décentralisation et de démocratisation en cours dans la plupart des pays africains. En dépit de l'importance attachée à cet outil, presque aucun pays du continent ne dispose d'un système fiable d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, ce qui contribue à perpétuer la faiblesse et la fragilité de la plupart des systèmes nationaux de statistique en Afrique.

L'un des principaux obstacles relevés par les participants à l'Atelier régional sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques d'état civil en Afrique, tenu à Dar es-Salaam, était la faiblesse de la volonté politique des gouvernements africains, voire son absence dans certains cas. Les participants avaient ouvertement exprimé leurs préoccupations à ce sujet et recommandé la tenue sans délai d'une conférence

ministérielle régionale de haut niveau sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. Comme suite à cette recommandation, une Conférence se tiendra en août 2010, visant deux grands objectifs.

4. Objectifs de la Conférence

Le premier objectif de la Conférence ministérielle de haut niveau est de susciter l'engagement politique des pouvoirs publics nationaux, des administrations chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et des services nationaux de statistique en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. À cet égard, la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil représente la première initiative régionale du genre visant à établir un programme régional et à obtenir un engagement politique de haut niveau en faveur de l'amélioration et de la conservation de systèmes nationaux et régionaux intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. Il convient de rappeler que des initiatives antérieures concernant l'enregistrement des faits d'état civil avaient échoué, une des causes principales de cet échec étant que les ministères chargés de l'enregistrement des faits d'état civil n'y étaient pas associés et que ces initiatives n'avaient pas pu obtenir l'adhésion des hauts responsables politiques et des organes décisionnels nationaux.

Le second objectif de la Conférence est de répondre à la nécessité d'une implication et d'un partenariat régionaux renforcés pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. L'Atelier de Dar es-Salaam, au-delà des données empiriques et historiques, avait montré que toutes les institutions nationales attachaient de l'intérêt à leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et qu'elles étaient disposées à s'investir dans l'amélioration de ces systèmes, quels que soient les obstacles à affronter.

5. Résultats attendus

La Conférence devrait déboucher sur les trois grands résultats ci-après:

- 1. Création d'un forum régional de haut niveau** - La Conférence devrait créer un forum régional de haut niveau qui servirait aux pouvoirs publics nationaux et aux organisations sous-régionales et régionales de cadre pour un dialogue continu et soutenu, un appui mutuel et un partenariat pour la promotion de pratiques optimales entre les gouvernements nationaux et au sein de ceux-ci. Des forums régionaux de ce genre devraient aussi permettre de créer un environnement encourageant la communauté internationale et les partenaires de développement à participer activement au processus, à apporter leur soutien et à constituer des partenariats avec les gouvernements nationaux et les organisations régionales.
- 2. Renforcer la prise de conscience et l'engagement des gouvernements nationaux** - Le fonctionnement et l'entretien d'un système d'enregistrement des faits d'état civil exigent des pouvoirs publics nationaux un engagement et une détermination à long terme, ainsi que l'appropriation et la direction du processus. À cet égard, la Conférence devrait jeter les bases d'une prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de prendre des mesures

pour renforcer leur capacité de gérer et de coordonner les opérations d'enregistrement des faits d'état civil, ainsi que de mobiliser des ressources internes et de l'appui extérieur, le tout de manière coordonnée et harmonisée au plus haut niveau.

3. **Adoption de résolutions et de recommandations** - La Conférence ministérielle de haut niveau devrait adopter des résolutions et des recommandations qui guideraient et régiraient, pour les années à venir, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique.

6. **Thème de la Conférence**

L'enregistrement des faits d'état civil vise deux grandes catégories d'objectifs: des objectifs juridiques et administratifs et des objectifs de production d'une série de statistiques sanitaires et démographiques. Au plan juridique et administratif, il s'agit, à terme, de permettre aux pouvoirs publics de bâtir un système moderne et efficace d'administration publique et aux citoyens d'exercer pleinement leurs droits et privilèges. Au plan des statistiques sanitaires et démographiques, l'enregistrement des faits d'état civil fournit des statistiques continues et complètes, y compris des données sur la dynamique démographique et sur les principaux indicateurs de la santé, qui englobent la plupart des indicateurs des OMD.

En conséquence, le thème de la Conférence, « *Vers une amélioration des systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique* », a été donc choisi de manière à rendre compte du caractère intégré des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, des relations entre leurs composantes, des engagements éventuels qu'ils exigent, ainsi que des structures, fonctions et objectifs de ces systèmes. Le choix du thème arrive à point nommé, dans la mesure où la Conférence abordera des sujets relatifs au suivi et à l'évaluation des progrès, ou du manque de progrès, dans la réalisation des OMD, qui seront traités lors de l'examen de 2010.

7. **Stratégie d'organisation de la Conférence**

La stratégie d'organisation de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil reposera sur les piliers opérationnels suivants:

- a) **Tenue d'une réunion de groupe d'experts** – La Conférence de haut niveau sera précédée d'une réunion de groupe d'experts chargée de préparer les projets de résolutions et de recommandations. La CEA, la BAD et la Division de statistique de l'ONU faciliteront la réunion du groupe d'experts et établiront les documents techniques d'information et les projets de résolutions et de recommandations. La réunion du groupe d'experts devrait durer trois jours.

- b) **Mise en place d'un comité conjoint d'organisation de la Conférence** – La CEA, la BAD et l'UA mettront en place un comité conjoint d'organisation de la Conférence. En outre, la CEA et le Gouvernement du pays hôte, l'Éthiopie, formeront un comité chargé de guider l'exécution des activités de la Conférence dans le pays hôte. La CEA sera représentée par le Centre africain pour la statistique (CAS) et un membre du Cabinet du Secrétaire

exécutif, tandis que le pays hôte sera représenté par le Ministère de la justice, le Ministère des affaires étrangères et l'Agence centrale de statistique.

c) **Appui d'un consultant au personnel de la CEA** – La CEA et la BAD engageront un consultant de haut niveau ayant une vaste expérience et de solides compétences au sujet des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, qui devrait faciliter et diriger la préparation technique et contribuer au bon déroulement de la Conférence et de la réunion d'experts.

d) **Allocutions de délégués de certains pays** – La CEA, la BAD, la CUA et le Gouvernement hôte inviteront certains ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil à prononcer des allocutions sur le thème de la Conférence lors des séances d'ouverture et de clôture de celle-ci.

e) **Adoption de résolutions et de recommandations** – La Conférence ministérielle de haut niveau aura essentiellement à examiner, aux fins de leur adoption, les projets de résolutions et de recommandations établis par le groupe d'experts et qui devront guider et régir les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour les années à venir.

8. Activités

Les activités entourant l'organisation de la Conférence se répartissent en trois catégories: les activités précédant la Conférence, les délibérations de celle-ci et les activités consécutives à la Conférence.

Les **activités précédant la Conférence** concernent principalement l'organisation de la réunion du groupe d'experts et la prise de toutes les dispositions relatives au voyage et au protocole et les arrangements administratifs pour les participants à la Conférence de haut niveau. Tous les préparatifs techniques nécessaires pour la Conférence seront également exécutés pendant cette période. Ils incluront l'établissement de la documentation officielle qui sera présentée à la réunion ministérielle. La Commission économique pour l'Afrique facilitera, conjointement avec la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement hôte, les préparatifs de la Conférence. La répartition précise des tâches sera indiquée dans le plan d'action détaillé.

Les **délibérations de la Conférence** sont les activités qui seront entreprises pendant la durée de la Conférence, conformément à son ordre du jour. Le premier jour, ces activités comprendront la cérémonie officielle d'ouverture et l'examen du rapport des organisations régionales sur les initiatives et les activités de l'année écoulée relatives aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, achevées ou en cours, dans la région. Les délégués de certains pays prononceront également des allocutions officielles. Les délibérations techniques et l'examen des projets de résolutions et de recommandations de la Conférence occuperont la majeure partie du reste de la première journée. Le deuxième jour, les ministres devraient adopter les projets de résolutions de la Conférence.

En ce qui concerne les **activités consécutives à la Conférence**, il s'agira dans l'immédiat de finaliser le voyage et le protocole pour le retour des délégués dans leurs pays respectifs. S'agissant du suivi de la Conférence de haut niveau, plusieurs activités seront entreprises par les organisateurs de la Conférence et les principaux partenaires de

développement, en fonction des résolutions et des recommandations adoptées. Ainsi, premièrement, la CEA et la BAD devraient publier et diffuser les résolutions et les recommandations de la Conférence et faciliter la mise en œuvre de ses conclusions. En outre, la Commission établira, conjointement avec la BAD, la CUA et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, un rapport officiel rendant compte des travaux de la Conférence et le distribuera à tous les États membres et aux délégués participants.

9. Organismes de la Conférence

L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil intéressent différentes parties prenantes dans les grands secteurs et services s'occupant de développement humain et de bien-être des particuliers et des sociétés, notamment s'agissant de questions de droits juridiques et fondamentaux, de préoccupations de santé publique, de réformes et de l'administration du secteur public, de la fourniture de statistiques démographiques et sanitaires indispensables, de la mesure et du suivi des indicateurs de développement et de l'appui aux activités de recherche. Au niveau national, les ministères et les institutions participant à la prestation de services dans les domaines de la justice, de la décentralisation et de l'administration locale, de la santé, des statistiques et des affaires sociales sont les principales parties prenantes et les principaux dépositaires des systèmes. De même, aux niveaux régional et mondial, les organisations et institutions s'occupant de développement humain et de bien-être social sont la base de ressources pour le renforcement des systèmes dans la région. La Conférence devrait donc être organisée avec la contribution et l'appui de ces différentes parties prenantes, qui bénéficieront de sa tenue.

La Conférence sera organisée conjointement par la CEA, la Division de statistique de l'ONU, la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), le Réseau de métrologie sanitaire et d'autres partenaires techniques et financiers intéressés par la question. Le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie accueillera la Conférence, avec la participation au premier chef du Ministère de la justice, du Ministère des affaires étrangères, du Cabinet du Premier Ministre et de l'Agence centrale de statistiques.

Du côté du Gouvernement hôte, tout sera fait pour obtenir l'appui et le partenariat des différentes parties prenantes essentielles, notamment le Ministère de la santé, le Ministère des finances et du développement économique, le Ministère des affaires féminines, le Ministère du renforcement des capacités, le Ministère de l'éducation, la Commission éthiopienne des droits de l'homme, l'Association éthiopienne de statistique, l'Association démographique éthiopienne, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les bureaux de pays de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et des organisations non gouvernementales (ONG) de premier plan.

La CEA enverra dès que possible, conjointement avec la BAD, la CUA et le Gouvernement hôte, une invitation formelle à des partenaires de développement potentiels, aux niveaux régional et mondial, leur demandant leur appui pour l'organisation de la Conférence.

10. Participants

La Conférence ministérielle de haut niveau devrait réunir 250 à 300 participants, notamment les 53 ministres africains chargés de l'état civil. Elle devrait être ouverte officiellement par S.E. M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, et des ministres des différents pays africains prononceront des locutions liminaires et des observations. La CEA enverra, conjointement avec la BAD, la CUA et le Gouvernement hôte, des invitations aux délégués des pays, aux partenaires de développement et à d'autres invités. Les participants seront notamment:

a) Tous les ministres africains responsables de l'État civil des 53 États membres seront invités à participer à la Conférence, ainsi que les directeurs des bureaux nationaux de statistiques et les directeurs de l'état civil de tous les États membres. Des experts techniques de l'enregistrement des faits d'état civil de l'état civil de chaque État membres participeront également à la Conférence;

b) Des représentants des organisations régionales et internationales s'occupant d'état civil ou de l'enregistrement des faits d'état civil seront invités à la Conférence;

c) Les ambassadeurs africains résidant à Addis-Abeba, les représentants des organisations régionales des Nations Unies et des bureaux de pays des Nations Unies résidant à Addis-Abeba, ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales ayant un rapport avec l'enregistrement des faits d'état civil, seront invités à assister à la cérémonie d'ouverture de la Conférence.

Les participants à la réunion du groupe d'experts seront au nombre de 15 à 20, représentant des pays africains, des institutions régionales de formation, certaines organisations régionales et internationales, ainsi que des établissements universitaires et de recherche. La CEA et la BAD identifieront les participants et prendront des dispositions pour leur représentation.

11. Lieu et date

La Conférence se tiendra au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba (Éthiopie), les 13 et 14 août 2010, et sera immédiatement précédée d'une réunion de groupe d'experts, du 10 au 12 août 2010.

12. Ordre du jour provisoire

On trouvera en annexe les points préliminaires de l'ordre du jour provisoire de la Conférence et de la réunion du groupe d'experts.

Annexe

Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

*Centre de conférences des Nations Unies
Addis-Abeba (Éthiopie)
13 et 14 août 2010*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Thème: Vers une amélioration des systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique

1. Inscriptions.
2. Ouverture de la Conférence.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Contexte des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique
5. Amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique:
 - a) *Besoin d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique ;*
 - b) *Objectifs et fonctions d'ordre juridique, administratif et statistique des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil*
 - c) *Gestion et fonctionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans le contexte africain;*
 - d) *Production et utilisation de statistiques et d'informations sanitaires et démographiques;*
 - e) *Défis et opportunités de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique;*
 - f) *Mise en exergue de l'importance et du fonctionnement de l'enregistrement, de la collecte et du traitement des causes de décès et établissement de la classification nationale des causes de décès;*
 - g) *Besoins en ressources et administration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique.*

6. Présentation d'études de cas nationales:
 - *Études de cas nationales en matière de bonnes pratiques;*
 - *Pays dont les efforts sont en cours;*
 - *Pays devant relever d'immenses défis.*
7. Proposition de plan régional à moyen terme relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil
8. Présentation des projets de résolutions et de recommandations.
9. Discussion et Motion sur les projets de résolutions et de recommandations.
10. Adoption des projets de résolutions et de recommandations
11. Questions diverses.
12. Clôture de la Conférence.

***Réunion du Groupe d'experts de la première Conférence
des ministres africains chargés de
l'enregistrement des faits d'état civil***

*Centre de conférences des Nations Unies
Addis-Abeba (Éthiopie)
10-12 août 2010*

Ordre du jour provisoire de la réunion

Thème: Vers une amélioration des systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique

1. Inscriptions
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
4. Objectifs de la réunion
5. Pourquoi les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique?
 - h) Importance et services des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique;*
 - i) Aspects techniques, administratifs et opérationnels des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;*
 - j) Défis et opportunités de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique;*
 - k) Importance et fonctionnement de l'enregistrement, de la collecte et du traitement des données relatives aux causes de décès et établissement de la classification nationale des causes de décès;*
6. Initiatives et Stratégies régionales
 - a) Conclusions de l'atelier régional tenu en Tanzanie et progrès dans la mise en œuvre de ses recommandations;*
 - b) Proposition de Plan régional à moyen terme relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil;*
 - c) Constitution de partenariats, besoins financiers et mobilisation de ressources;*
 - d) Organisation et résultats escomptés de la Conférence ministérielle.*

7. Questions techniques et politiques : Questions à débattre pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique
8. Séances en groupe:
 - a) *Discussion sur les questions techniques et politiques ;*
 - b) *Elaboration des projets de résolutions et de recommandations;*
9. Séance plénière sur les projets de résolutions et de recommandations.
10. Présentation de la version définitive des projets de résolutions et de recommandations;
11. Questions diverses.
12. Clôture de la réunion.